

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2019
Réuni le : 07/11/2019
Sous la présidence de : Herve Ameziane
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LISBONNE: contrat avec la société ENVOL ESPACE pour l'organisation du voyage pédagogique à Lisbonne prévu en avril 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Référence du projet : **FPTB9518**

Le 17 octobre 2019

Projet de séjour :

pour la classe de Madame DIA MARYSE
du LYCÉE POLYVALENT SAINT-EXUPÉRY de BLAGNAC

Demande de pré-réservation :

61 élèves et 5 accompagnateurs

Les pré-réservations de votre hébergement sont effectuées dans les conditions du devis pour un voyage du 19 au 23 avril 2020, soit 5 jours 4 nuits en pension complète en auberge de jeunesse à Lisbonne.

Vous avez une option jusqu'au **08 novembre 2019**, date à laquelle vous devez me retourner le contrat d'inscription dûment rempli signé accompagné du premier acompte.

Si vous ne pouvez pas respecter cette échéance, merci de me prévenir par retour. Je ferai mon possible pour la prolonger.

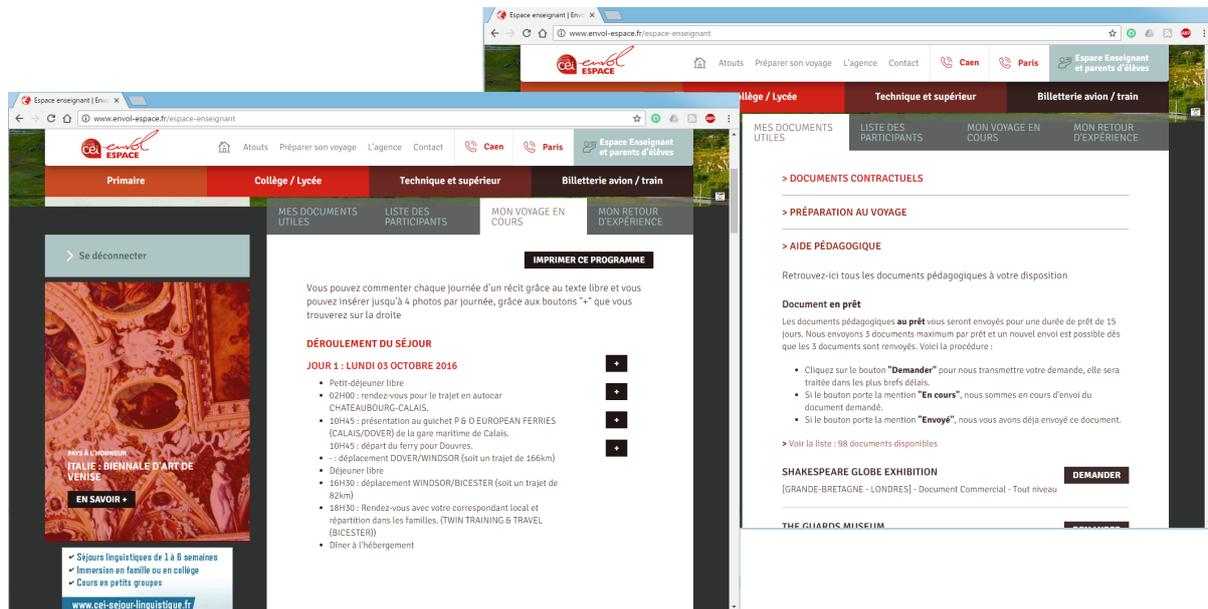
Gaultier Céline
Responsable Espagne, Portugal et Costa Rica

L'espace enseignant

Nous mettons à votre disposition un espace personnel sur notre site Internet pour le suivi de l'organisation de votre séjour. Un moyen interactif d'échanges entre vous et nous.

A réception de votre premier acompte,
vous recevrez un email sur votre boîte personnelle indiquant votre code d'accès.

Cet espace sera également accessible aux parents d'élèves
grâce à un second code indiqué dans ce même email.



POUR LES ENSEIGNANTS

Sur votre espace, vous pourrez :

- consulter les **documents contractuels** de votre voyage (devis, programme, contrat, factures...).
- télécharger gratuitement des **documents pédagogiques**.
- retrouver les **formalités douanières** et **informations importantes** pour votre séjour.
- compléter en ligne la **liste des participants** (allergies, régimes alimentaires...).
- pendant le voyage, **partager avec les parents d'élèves** le déroulement de chaque journée en ajoutant vos commentaires et photos.
- saisir votre **bilan de séjour** en ligne.

POUR LES PARENTS D'ÉLÈVES

Sur cet espace, ils pourront :

- consulter le **résumé du programme** avec les horaires de départ et de retour.
- suivre les **commentaires et photos** déposés par les enseignants.
- retrouver le **code d'accès** à la messagerie vocale **5/5 Séjour**.

Téléphone étab. : 05 34 36 42 40

LYCÉE POLYVALENT SAINT-EXUPÉRY
1 PLACE ALAIN SAVARY,
31700 BLAGNAC

Caen, le 17 octobre 2019

FACTURE FPTB9518/1

Destination et dates du voyage :

PORTUGAL : DESTINATION LISBONNE
du 19 au 23 avril 2020
Effectif au 17 octobre 2019 : 61 élèves et 5 accompagnateurs

Détail de la prestation :

Effectif du groupe : 61 élèves et 5 accompagnateurs

Enfants payants *	61 X 182,90 €	11 156,90 €
Adultes payants *	5 X 182,90 €	914,50 €
Visites réglées par Envol Espace	61 X 1,04 €	63,44 €
Visites réglées par Envol Espace	5 X 1,04 €	5,20 €
Transport avion avec TAP AIR PORTUGAL **	61 X 195,50 €	11 925,50 €
Transport avion avec TAP AIR PORTUGAL **	5 X 195,50 €	977,50 €
	Coût total du voyage :	25 043,04 €
Garantie annulation Participants (26 €) *	66 X 26,00 €	1716,00 €
	Prime de bienvenue :	- 150,00 €
	Montant total :	26 609,04 €

* Seul le montant total de la garantie-annulation est contractuel. Le montant individuel est donné à titre indicatif et peut être arrondi au centime le plus proche.

* Le nombre de participants indiqué correspond à une base de calcul précisée sur le devis. En cas de changement d'effectif, le prix du séjour sera révisé.

** Les prix s'entendent sous réserve de disponibilité de transport à ce tarif au moment de la réservation.

Montant à régler et désignation :

Acompte + Garantie annulation à régler au plus tard le 08 novembre 2019 **7982,71 €**

Nos coordonnées bancaires:

CREDIT MUTUEL CAEN CENTRE

Code banque : 10278 - Code guichet : 02127 - N° compte : 00079153345 - Clé RIB 15

FR76 1027 8021 2700 0791 5334 515 - BIC : CMCIFR2A

Si vous réglez par virement administratif ou par mandatement, veuillez nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement.

Entreprise assujettie à la TVA sur la marge (Régime particulier - Agences de voyages)

N° Individuel d'Identifiacation à la TVA FR11347541914

A compter du 01 janvier 2013, tout retard de paiement sera soumis outre les pénalités de retard, au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à 40 euros. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification de ces frais.

Projet FPTB9518

DESTINATION LISBONNE

Séjour en PORTUGAL du 19 au 23 avril 2020

5 jours 4 nuits en pension complète en auberge de jeunesse à Lisbonne

Effectif du groupe : 61 élèves et 5 accompagnateurs

Enfants payants	61 X 182,90 €	11 156,90 €
Adultes payants	5 X 182,90 €	914,50 €
Visites réglées par Envol Espace	61 X 1,04 €	63,44 €
Visites réglées par Envol Espace	5 X 1,04 €	5,20 €
Transport avion avec TAP AIR PORTUGAL (prix à partir de)	61 X 195,50 €	11 925,50 €
Transport avion avec TAP AIR PORTUGAL (prix à partir de)	5 X 195,50 €	977,50 €
	Coût total du voyage :	25 043,04 €
Garantie annulation Participants (26 €) *	66 X 26,00 €	1716,00 €
	Prime de bienvenue :	- 150,00 €
	Montant total :	26 609,04 €

Seul le montant total de la garantie-annulation est contractuel. Le montant individuel est donné à titre indicatif et peut être arrondi au centime le plus proche.

Ce projet est valable pour des élèves de moins de 18 ans et uniquement aux dates de votre voyage, au départ de l'académie de Toulouse.

Si vous souhaitez un devis présenté avec gratuités pour les enseignants, merci de nous le signaler.

RÉDUCTIONS POSSIBLES (hors billetterie train et avion)

- **Inscription anticipée** : si vous versez votre acompte avant le 25 novembre 2019 pour un voyage se déroulant après le 15 mars 2020, vous obtenez **5 € de réduction par personne payante**.

- **Prime Grand Voyageur #** : si votre établissement organise au moins deux voyages avec Envol Espace dans la même année scolaire, vous obtenez **3% de réduction** sur chaque voyage.

cette réduction n'est pas cumulable avec la prime de fidélité et la remplacera le cas échéant.

Les réductions ne s'appliquent que pour un séjour d'au moins 3 jours et d'au moins 20 participants.

LE PRIX TOTAL DE VOTRE VOYAGE COMPREND

- l'hébergement (5 jours 4 nuits en pension complète en hôtel de jeunes à Lisbonne) depuis le dîner du jour 1 jusqu'au panier-repas du déjeuner du jour 5 ;
- vos billets d'avion pour le vol aller/retour AÉROPORT DE TOULOUSE/AÉROPORT DE LISBONNE sous réserve de disponibilité à ce tarif au moment de la réservation ;
- une journée en autocar à Coimbra
- la réservation des visites ;
- la Garantie Annulation Participants (A) (couvrant le séjour sur place ET le transport)
- l'assurance individuelle de chaque participant (rapatriement sanitaire inclus) ;
- des étiquettes de bagages ;
- l'accès à notre espace enseignant sur notre site internet pour télécharger des dossiers pédagogiques et toute information utile à votre voyage ;
- le Service 5/5 Séjour qui permet au professeur de laisser des messages pour les parents d'élèves ;
- l'assistance téléphonique d'ENVOL ESPACE 24h/24, 7j/7 pendant le voyage.

LE PRIX TOTAL DE VOTRE VOYAGE NE COMPREND PAS

- les repas mentionnés libres ou en option ;
- les frais de boissons pendant les repas ;
- **Une taxe de séjour obligatoire est à payer sur place par vos soins en espèces à Lisbonne : 2,00 € par personne et par nuit.**
- toute prestation non mentionnée.

OPTIONS FACULTATIVES SELON L'EFFECTIF ACTUEL DE VOTRE GROUPE

Garantie annulation

- Pack Garantie Annulation Sécurité = Participants (A) + Groupe (B) :
- 4% du prix du séjour sur place (hors transport en avion), soit 7.36 € par personne payante
- OU forfait de 35 € par personne couvrant le transport et le séjour

- Garantie Annulation Participants (A) :
- 3% du prix du séjour sur place (hors transport en avion), soit 5.52 € par personne payante

CALENDRIER DE PAIEMENT

- Acompte de 30% du montant du séjour (70% si confirmation à moins de 90 jours du départ) ;
- Second versement de 40% (si confirmation à plus de 90 jours du départ) ;
- Solde de 30%, majoré des options éventuelles souscrites par l'établissement, **à réception du carnet de voyage** permettant la réalisation du séjour.

Pour les voyages en avion sur compagnies "low-cost", la totalité des frais de transport sera exigée pour le premier versement, correspondant à l'acompte, accompagnée du contrat dûment rempli, signé par le chef d'établissement.

RÉVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au

contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez, sur un support durable, le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence du droit de rétractation

Conformément à l'article L211-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, chaque participant du groupe ou l'ensemble du groupe peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage. Selon le cas, le client s'acquittera des frais suivants :

Pour la totalité des participants avant le voyage

L'annulation d'un voyage, après la signature du contrat et quel qu'en soit le motif, doit être impérativement notifiée à Envol Espace par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envol Espace retiendra des frais d'annulation selon le barème ci-après pour les voyages avec transport en autocar :

- De l'inscription définitive à plus de 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte de 30% ou représentant le montant total des vols sur compagnie low cost (contrat et avenants éventuels) ;
- De 30 à 8 jours du départ : retenue de 75% du prix total du séjour (contrat et avenants éventuels) ;
- Moins de 8 jours avant le départ : 100% du prix total (contrat et avenants éventuels).

Pour les voyages en avion ou en train, les frais d'annulation pour le séjour sur place seront appliqués selon le barème ci-dessus. Pour les billets d'avion ou de train, les conditions d'annulation de la compagnie aérienne ou ferroviaire utilisée seront alors appliquées.

Cas particulier pour les voyages **en avion sur compagnie low cost** : après achat des billets d'avion, aucun remboursement n'est possible en raison des conditions particulières de ces compagnies.

Pour un ou plusieurs participants individuels, avant le voyage

L'annulation individuelle d'un participant au voyage, après la signature du contrat, **doit être notifiée par écrit à Envol Espace**.

Le tarif total d'un voyage correspond à l'effectif total des participants indiqué sur le contrat.

Dans le cas de plus de trois annulations individuelles dans le même groupe, Envol Espace se réserve le droit de recalculer le tarif en fonction de l'effectif réel des participants au voyage. Dans ce cas, le client s'engage à maintenir son contrat. À défaut, l'annulation du voyage entraînera l'application des conditions liées à l'annulation totale du voyage (cf. article précédent).

Chaque participant individuel annulé entraînera la facturation de frais dans les conditions suivantes (excepté pour les vols sur compagnie low cost) :

- du moment de l'inscription à plus de 30 jours avant le départ : retenue de 25% du prix total individuel ;

Dans le cas de plus de trois annulations individuelles dans le même groupe, à plus de 30 jours du départ, Envol Espace recalcule le tarif en fonction de l'effectif réel des participants au voyage. Dans ce cas, le client s'engage à maintenir son contrat. À défaut, l'annulation du voyage entraînera l'application des conditions liées à l'annulation totale du voyage (cf. article précédent).

- entre 30 et 16 jours : retenue de 50% du prix total individuel ;
- entre 15 et 8 jours : retenue de 75% du prix total individuel ;
- moins de 8 jours avant le départ : retenue de 100% du prix total individuel.

Toute absence d'un participant au départ du voyage pour quelque raison que ce soit ou toute annulation non confirmée par écrit sera considérée comme une annulation à moins de 8 jours du départ.

Les transports en avion et en train sont exclus du barème de remboursement ci-dessus ; des pénalités en cas d'annulation sont prévues par chaque compagnie : nous vous enverrons leurs conditions à la réception de votre contrat.

Cas particulier pour les voyages **en avion sur compagnie low cost** : après achat des billets d'avion, aucun remboursement n'est possible en raison des conditions particulières de ces compagnies.

Un remplacement sans frais est possible pour les voyages en autocar ou en train. Un changement de nom sur un billet d'avion entraîne des frais supplémentaires quelque soit la compagnie et la date du changement. Ils vous seront indiqués sur simple demande.

FORMALITÉS - POLICE

Formalités PORTUGAL

Pour les ressortissants français :

- **Passeport** (validité postérieure à la date de retour / pages vierges successives)
- ou **CNI** (en cours de validité)

Attention : le Portugal ne fait partie des pays qui acceptent le prolongement de la carte d'identité.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du pays de destination.

Lien vers le site de l'ambassade : <https://pt.ambafrance.org/>

Formalités sanitaires :

La situation sanitaire globale du Portugal est équivalente à celle de la France. Ainsi aucun vaccin particulier n'est obligatoire.

Afin de bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les ressortissants français séjournant au Portugal doivent absolument être munis d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consultez le site de l'Assurance Maladie en ligne.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter jusqu'au jour du départ les sites suivants :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs : nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux doit être muni, en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du signataire.

Formulaire à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do



envol
ESPACE
l'expert du voyage scolaire

Votre référence : **FPTB9518**
Pour le suivi de votre dossier, contactez **Céline Gaultier**
Tél : **02 31 06 25 85** - cg@envol-espace.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES LIÉES À VOTRE DEVIS



Hébergement du 19/04/2020 au 23/04/2020

4 nuits en pension complète en auberge de jeunesse à Lisbonne
Le personnel de cet établissement parle portugais.
Capacité de 98 lits (répartis en chambre de 2 à 4 personnes).



Repas

Vous trouverez le détail des repas du séjour dans le programme ci-après.



Voi AÉROPORT DE TOULOUSE/AÉROPORT DE LISBONNE le 19/04/2020

Le devis actuel, ainsi que les informations ci-dessous, sont basés sur un vol opéré par la compagnie **TAP AIR PORTUGAL**

Heure du décollage : 18H55, l'enregistrement commence à 16H55.

Conditions : Les prix s'entendent aller et retour toutes taxes comprises. Ils ne sont définitifs qu'après réservation et paiement des billets. Attention : pas de gratuités pour les professeurs. Aucune option n'a été mise sur les vols, merci de nous indiquer si vous souhaitez que nous en posions une afin de fixer le prix pour une durée de 3 semaines environ.



Voi AÉROPORT DE LISBONNE/AÉROPORT DE TOULOUSE le 23/04/2020

Le devis actuel, ainsi que les informations ci-dessous, sont basés sur un vol opéré par la compagnie **TAP AIR PORTUGAL**

Heure du décollage : 15H20, l'enregistrement commence à 13H20.



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

De façon générale ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Si votre groupe comprend une ou plusieurs personne(s) à mobilité réduite, nous vous invitons à nous contacter afin que nous puissions adapter les prestations de notre proposition en fonction des besoins particuliers qui seront exprimés. Le tarif du devis pourra évoluer en conséquence.



Activités incluses dans le forfait

Vous trouverez l'ensemble des activités incluses dans le forfait dans le détail du programme ainsi que dans l'estimation du budget des visites ci-après.

5 jours 4 nuits en pension complète en auberge de jeunesse à Lisbonne				
Petit-déjeuner	Matinée	Déjeuner	Après-midi	Dîner & nuit
Jour 1 : dimanche 19 avril 2020				
			16H55 : Rendez-vous à l'aéroport 18H55 : Vol AÉROPORT DE TOULOUSE/AÉROPORT DE LISBONNE 19H50 : Arrivée à AÉROPORT DE LISBONNE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN À VOTRE CHARGE Installation à l'auberge	Dîner à l'hébergement
Jour 2 : lundi 20 avril 2020				
A l'hébergement	DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN À VOTRE CHARGE - DECOUVERTE DU PARC DES NATIONS - DÉCOUVERTE DE LA TOUR DE VASCO DA GAMA, LE FIL , LE PAVILLON DU PORTUGAL EXPO'98 ET LE PAVILHAO ATLÂNTICO	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement	- PROMENADE DANS L'ALFAMA - VISITE DU CHATEAU SAINT-GEORGES DE LISBONNE - DECOUVERTE DU QUARTIER ROSSIO	Dîner à l'hébergement
Jour 3 : mardi 21 avril 2020				
A l'hébergement	DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN À VOTRE CHARGE - DECOUVERTE DU QUARTIER DE BELEM - VISITE DE LA TOUR DE BELEM - VISITE DU MONUMENT DES DECOUVERTES	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement	- VISITE DU MONASTERE DES HIERONYMITES - VISITE DU MUSÉE DE LA MARINE	Dîner à l'hébergement
Jour 4 : mercredi 22 avril 2020				
A l'hébergement	Déplacement LISBONNE / COIMBRA (206 km) AUTOCAR À VOTRE DISPOSITION POUR LA JOURNÉE À COIMBRA - DECOUVERTE DE LA VIEILLE VILLE DE COIMBRA	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement	- VISITE DE L'UNIVERSITÉ DE COIMBRA Déplacement COIMBRA / LISBONNE (206 km)	Dîner à l'hébergement
Jour 5 : jeudi 23 avril 2020				
A l'hébergement	DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN À VOTRE CHARGE - VISITE DU MUSÉE DES AZULEJOS	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement	Transfert retour vers l'aéroport de LISBONNE 13H20 : Rendez-vous à l'aéroport 15H20 : Vol AÉROPORT DE LISBONNE/AÉROPORT DE TOULOUSE 18H10 : Arrivée à AÉROPORT DE TOULOUSE	Dîner libre

Se reporter au détail du budget visites pour voir si une visite est guidée ou non.



envol
ESPACE
l'expert du voyage scolaire

Votre référence : **FPTB9518**
Pour le suivi de votre dossier, contactez **Céline Gaultier**
Tél : **02 31 06 25 85** - cg@envol-espace.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES LIÉES À VOTRE PROGRAMME

• **ACHEMINEMENT DEPUIS VOTRE ETABLISSEMENT JUSQU'À L'AÉROPORT DE DEPART ORGANISÉ PAR VOS SOINS**

Nous pouvons réserver un autocar privé pour vos transferts au départ de votre établissement jusqu'à l'aéroport de départ : nous contacter si vous souhaitez intégrer cette prestation dans votre devis.

• **VISITE DU CHATEAU SAINT-GEORGES DE LISBONNE**

La réservation n'est pas obligatoire.

Pour bénéficier de ce tarif réduit, vous devrez sur place présenter une lettre sur papier à entête de votre établissement avec le cachet et la signature du proviseur en indiquant que vous souhaitez visiter le château St George, en précisant le nombre d'élèves et le nombre d'accompagnateurs, le jour de la visite et éventuellement l'horaire.

Sans la présentation de cette lettre, l'entrée sera payante pour tous, soit 5€ par personne.

• **VISITE DE LA TOUR DE BELEM**

Sans réservation. Pour bénéficier du tarif réduit (-50%), il faut présenter une liste de participants avec date de naissance sur papier à en-tête de l'établissement.

Pour pouvoir bénéficier de la gratuité de l'entrée, l'école devra envoyer une demande écrite par mail à l'adresse suivante : servicoseducativos@mjeronimos.dgpc.pt, expliquant pourquoi ils veulent visiter le monastère, le jour et l'heure prévue de la visite, le nombre de participants.... Elle devra être signée du directeur de l'établissement + tampon et il faudra joindre une liste de participants avec date de naissance. Après vérification par le service éducatif, vous recevrez une réponse par mail. Si vous bénéficiez de la gratuité, votre budget visite sera donc recalculé.

• **VISITE DU MONUMENT DES DECOUVERTES**

Présenter la lettre de demande de réduction sur papier à en-tête de votre établissement pour obtenir le tarif réduit.

• **VISITE DU MONASTERE DES HIERONYMITES**

Pour bénéficier du tarif réduit (-50%), il faut présenter une liste de participants avec date de naissance sur papier à en-tête de l'établissement ou présenter un carte étudiant.

Pour pouvoir bénéficier de la gratuité de l'entrée, l'école devra envoyer une demande écrite par mail à l'adresse suivante : servicoseducativos@mjeronimos.dgpc.pt, expliquant pourquoi ils veulent visiter le monastère, le jour et l'heure prévue de la visite, le nombre de participants.... Elle devra être signée du directeur de l'établissement + tampon et il faudra joindre une liste de participants avec date de naissance. Après vérification par le service éducatif, vous recevrez une réponse par mail. Si vous bénéficiez de la gratuité, votre budget visite sera donc recalculé.

• **VISITE DE L'UNIVERSITÉ DE COIMBRA**

Réservation obligatoire.

• **VISITE DU MUSÉE DES AZULEJOS**

Gratuit pour les groupes scolaires sur présentation d'une liste des participants sur papier en-tête de



envol
ESPACE
l'expert du voyage scolaire

Votre référence : **FPTB9518**

Pour le suivi de votre dossier, contactez **Céline Gaultier**

Tél : **02 31 06 25 85** - cg@envol-espace.fr

l'établissement. Groupe de 25 personnes maximum.

Possibilité de faire un atelier peinture "azulejos" (en supplément, sur demande)

Estimation du budget visites pour 61 élèves et 5 accompagnateurs au 17 octobre 2019

VISITE DU MONUMENT DES DECOUVERTES (visite libre)	
Entrée des élèves : 61 X 1,02 €	62,22 €
Entrée des accompagnateurs : 5 X 0 €	0,00 €
VISITE DU MUSÉE DE LA MARINE (visite libre)	
Frais de réservation : 0 forfait X 0 €	0,00 €
	Frais de pré-paiement (10%) *
	6,22 €
	Total
	68,44 €

* Ces frais de pré-paiement couvrent également l'éventuelle augmentation des visites suite à la mise à jour annuelle des tarifs par les musées ou les monuments (si cette augmentation est supérieure à 5%, un nouveau budget sera envoyé).

Sur simple demande, un budget avec règlements des visites sur place peut vous être envoyé. Il sera mis à jour jusqu'au moment du départ.

BUDGET VISITES À RÉGLER SUR PLACE

VISITE DU CHATEAU SAINT-GEORGES DE LISBONNE (visite libre)	
Entrée des élèves : 61 X 1,02 €	62,22 €
Entrée des accompagnateurs : 1 X 1,02 € (4 gr.)	1,02 €
VISITE DE LA TOUR DE BELEM (GRATUITE OBTENUE) (visite libre)	
Frais de réservation : 0 forfait X 0 €	0,00 €
VISITE DU MONASTERE DES HIERONYMITES (GRATUITE OBTENUE) (visite libre)	
Frais de réservation : 0 forfait X 0 €	0,00 €
VISITE DE L'UNIVERSITÉ DE COIMBRA (TOUR COMPLET) (visite libre)	
Entrée des élèves : 61 X 10,4 €	634,40 €
Entrée des accompagnateurs : 5 X 10,4 €	52,00 €
Frais de réservation : 2 forfait s X 3,12 €	6,24 €
Frais de réservation : 61 forfait s X 1,04 €	63,44 €
Frais de réservation : 5 forfait s X 1,04 €	5,20 €
VISITE DU MUSÉE DES AZULEJOS (visite libre)	
Entrée des élèves : 61 X 2,55 €	155,55 €
Entrée des accompagnateurs : 5 X 0 €	0,00 €
	Total
	980,07 €

L'estimation totale est de 1 048,51 €, soit un budget visites de **16,23 € par élève** et **11,74 € par professeur** ou un budget visites de **15,89 € par personne payante**.

Cette estimation est valable pour des élèves de 15 ans.

CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

PORTUGAL : DESTINATION LISBONNE du 19 au 23 avril 2020

ENTRE L'ORGANISATEUR :

ENVOL ESPACE - Parc Athéna - 4, rue Ferdinand Buisson - 14280 SAINT-CONTEST
Tél : 02 31 43 82 83 - Fax : 02 31 43 81 31
Email : infos@envol-espace.fr - Site web : www.envol-espace.fr

ET LE CLIENT :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : LYCÉE POLYVALENT SAINT-EXUPÉRY

Tél : 05 34 36 42 40 - Fax : - Email :

Adresse : 1 PLACE ALAIN SAVARY,
31700 BLAGNAC

Veillez indiquer si votre établissement est : public - privé

SIRET :

Code de service :

Numéro d'engagement / Bon de commande :

NOM DU RESPONSABLE DU GROUPE : Madame DIA MARYSE

Fonction : Professeur (Histoire/Géographie)

Tél : - Mobile : - Email : dia.maryse@wanadoo.fr

NOM DE VOTRE GESTIONNAIRE : Monsieur LUC DOMENECH

Tél : 0534364242 - Fax : - Email : luc.domenech@ac-toulouse.fr

Souhaitez-vous que toutes les factures lui soient adressées directement : oui - non

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr. La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : oui non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse de l'organisateur ci-dessus ou un courrier électronique à dpo@envol-espace.fr.



Votre référence : **FPTB9518**
 Pour le suivi de votre dossier, contactez **Céline Gaultier**
 Tél : **02 31 06 25 85** - **cg@envol-espace.fr**

GARANTIE ANNULATION

Garantie Annulation Participants (A) : forfait de 26 € par personne couvrant le transport et le séjour

PARTICIPANTS DANS LE GROUPE

Total élèves : 61 garçon(s) fille(s)
Total professeurs : 5 homme(s) femme(s)
 Âge moyen des élèves : 15 Niveau de classe :
 Moins de 12 ans : Moins de 16 ans : Plus de 16 ans :
 Nombre total de participants : 66

TARIF

Effectif du groupe : 61 élèves et 5 accompagnateurs

Enfants payants *	61 X 182,90 €	11 156,90 €
Adultes payants *	5 X 182,90 €	914,50 €
Visites réglées par Envol Espace	61 X 1,04 €	63,44 €
Visites réglées par Envol Espace	5 X 1,04 €	5,20 €
Transport avion avec TAP AIR PORTUGAL **	61 X 195,50 €	11 925,50 €
Transport avion avec TAP AIR PORTUGAL **	5 X 195,50 €	977,50 €
	Coût total du voyage :	25 043,04 €
Garantie annulation Participants (26 €) *	66 X 26,00 €	1716,00 €
	Prime de bienvenue :	- 150,00 €
	Montant total :	26 609,04 €

* Seul le montant total de la garantie-annulation est contractuel. Le montant individuel est donné à titre indicatif et peut être arrondi au centime le plus proche.

* le nombre de participants indiqué correspond à une base de calcul précisée sur le devis. En cas de changement d'effectif, le prix du séjour sera révisé.

** les prix s'entendent sous réserve de disponibilité de transport à ce tarif au moment de la réservation.

OBJET DU CONTRAT

L'organisateur s'engage à organiser, pour le client, et pour le compte des participants, un voyage de groupe intitulé PORTUGAL : DESTINATION LISBONNE pour un nombre total de participants de 66, conformément aux conditions générales de vente détaillées ci-après.

Le programme détaillé de ce projet de séjour est joint en préambule et fait partie intégrante du présent contrat.

Le client s'engage à respecter l'échéancier ci-dessous :

- Acompte à verser avant le 08 novembre 2019 : 6266.71 €
- Garantie annulation à verser avant le 08 novembre 2019 : 1716.00 €
- Second versement à verser avant le 31 janvier 2020 : 10643.62 €
- Solde à verser avant le 03 mars 2020 : 7982.71 €

Paiement par chèque (à l'ordre de "Envol Espace")

Paiement par virement bancaire

PRESTATIONS

Les prestations incluses et celles non incluses dans ce voyage sont mentionnées exactement dans le devis joint en préambule. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

GESTION DES INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES DES PARTICIPANTS

Les inscriptions individuelles sont gérées par le client qui informe l'agence dans les meilleurs délais.

Date d'envoi limite de la liste des participants : 45 jours avant le départ pour un voyage en autocar ou en train, dans les délais indiqués par chaque compagnie aérienne.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de non-respect de la date d'envoi de la liste des participants, d'envoi incomplet, inférieur à la taille minimale du groupe, ou erroné, de constater l'annulation partielle ou total du séjour et d'appliquer le barème d'annulation prévu au contrat de voyage en pareille circonstance.

En cas de dépassement du nombre d'inscriptions prévues, le Client en informera l'organisateur dans les meilleurs délais et au plus tard 30 jours avant le départ. L'organisateur fera ses meilleurs efforts pour accepter ces nouvelles inscriptions. Toutefois, le Client est informé que ces inscriptions supplémentaires pourront entraîner une modification du prix forfaitaire du séjour par personne. L'organisateur se réserve le droit de refuser ces inscriptions supplémentaires, notamment en fonction de ses disponibilités en termes de transport et de prestations terrestres sans que le client puisse procéder à l'annulation du séjour pour les participants déjà inscrits sur la rooming list.

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

Envol Espace - Service d'urgence
Téléphone : +33 (0)2 31 06 07 89
Mail : urgence@envol-espace.fr

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement aurait pu être évité ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITÉ

L'organisateur est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et est tenu d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L.211-17_IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE L'ORGANISATEUR

Groupama Assurance-crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

ASSUREUR DE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR

Hiscox, 12 Quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez le possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RÉCLAMATIONS & MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse de l'organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de tout justificatif. À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse obtenue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site <http://www.mtv.travel>.

SIGNATURES

Je, soussigné(e),

agissant en qualité de

dûment habilité(e) à signer les présentes pour le compte de l'ensemble des participants dont la liste nominative sera remise à l'organisateur selon le délai indiqué sur la page précédente, certifie (i) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme (informations précontractuelles), des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (ii) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ (iii), ainsi que (iv) des conditions de garantie des assurances souscrites et (v) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document (vi).

Les dispositions du présent contrat seront caduques s'il n'est pas renvoyé à l'organisateur, dûment signé, avant le 08 novembre 2019 accompagné du montant de l'acompte mentionné ci-dessus.

Fait à Saint-Contest le 17 octobre 2019

Signatures et cachets, précédés de la mention "Lu et approuvé"

Le Client

LYCÉE POLYVALENT SAINT-EXUPÉRY

L'Organisateur

Envol Espace

Représenté par Céline Gaultier

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.
Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise Envol Espace sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.
En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Envol Espace dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Envol Espace a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance Crédit, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris, caution@groupama-ac.fr, +33 (0)1 49 31 31 31. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'Envol Espace.

[Voir la législation en vigueur](#)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE 2019/2020 ENVOL ESPACE

Envol Espace, S.A.S., organise des voyages scolaires depuis 1984.
Son siège social est situé au Parc Athéna, 4 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint Contest
Envol Espace est :

- titulaire de l'immatriculation **IM014100014**
- couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès du groupe **Hiscox 33100 Bordeaux contrat HA RCP0085008**
- couverte par une garantie financière auprès de **Groupama Assurance Crédit, 8-10 rue d'Astorg, 75008 PARIS**
- membre de **L'OFFICE**, la garantie des séjours linguistiques et éducatifs

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES REQUISES

L'organisation des déplacements scolaires s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°2011-117 du 3/8/2011 qui régit la délivrance des autorisations de sorties et voyages collectifs d'élèves.

Les conditions de franchissement des frontières : les participants mineurs doivent présenter une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et de préférence jusqu'à 6 mois au-delà de la date de retour du voyage.

Une autorisation parentale de sortie de territoire (AST) est nécessaire pour les mineurs depuis janvier 2017. Lorsque le nom du parent signataire est différent de celui de l'élève, la photocopie du livret de famille est également requise.

La carte d'identité française dont la validité a été prolongée de 10 à 15 ans n'est pas reconnue par tous les pays européens ; il est donc conseillé d'être en possession d'un passeport ou d'une nouvelle carte d'identité valide.

Les élèves étrangers peuvent avoir besoin d'un passeport et d'un visa selon les pays. Pour certains pays, un passeport et/ou un visa sont requis quelle que soit la nationalité. Se renseigner auprès des consulats respectifs ou sur le site du Ministère des Affaires Étrangères. Vous pouvez également pour un voyage en train ou en avion vous adresser à la police aux frontières de la gare ou de l'aéroport de départ. Envol Espace n'est en aucun cas responsable des informations communiquées sur les formalités d'entrées pour les élèves ou accompagnateurs non ressortissants de l'UE.

Envol Espace conseille à chaque participant voyageant dans l'un des états membres de l'UE de demander sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle permet d'attester des droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation en vigueur dans le pays du séjour.

INSCRIPTIONS

En réponse à votre demande, vous recevez un devis, un descriptif du programme du voyage choisi avec son budget visites détaillé et un bulletin de pré-réservation. Avant la conclusion définitive du contrat, Envol Espace peut être amené à modifier l'organisation d'une partie du circuit en fonction des disponibilités hébergement ou transport. Vous en serez alors informés. A réception de votre bulletin de pré-réservation nous confirmant les options retenues, Envol Espace vous enverra un contrat définitif ainsi que le premier appel de fonds.

CONTRAT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La confirmation d'un voyage est conditionnée à l'accusé de réception du contrat par Envol Espace (dûment complété et signé par le chef d'établissement) et à l'encaissement du premier versement.

Sur ce contrat, figureront le détail du coût du voyage, l'effectif de votre groupe, l'échéancier de vos paiements.

Conformément à la circulaire N°97-193 du 11 septembre 1997 en vigueur, relative à la dérogation du paiement après service fait, l'établissement scolaire réglera à Envol Espace les montants suivants (excepté pour les voyages avec un transport en avion sur compagnie low cost) :

- acompte de 30% du montant du séjour (70% pour toute confirmation à moins de 90 jours du départ) ;
- second versement de 40% (pour les séjours confirmés à plus de 90 jours du départ) ;
- solde de 30% majoré des options éventuelles souscrites par l'établissement, à réception du carnet de voyage permettant la réalisation du voyage.

Pour les voyages en avion sur compagnies «low cost» (dont vous serez informés dès le devis), la totalité des frais estimés de transport sera exigée pour premier versement, correspondant à l'acompte, accompagnée du contrat dûment rempli, signé par le chef d'établissement.

En cas de non-respect des échéances de paiement, Envol Espace se réserve le droit de facturer les intérêts éventuels de retard au taux en vigueur. Le non-respect des échéances par le client ne permettant pas une organisation sereine, Envol Espace se réserve le droit d'annuler le voyage et de garder l'acompte versé.

Tout ajout de prestations entraînant une modification du prix du voyage fera l'objet d'un avenant au contrat signé des deux parties.

Toute annulation de prestations après signature du contrat entraînera des frais de gestion de 50€ par prestation, ainsi que la facturation des frais retenus par le prestataire.

TARIFS

Etablis en fonction des conditions économiques et conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, Envol Espace se réserve le droit de réviser les prix, tant à la hausse qu'à la baisse : les tarifs publiés dans notre brochure sont donnés à titre indicatif, et peuvent faire l'objet de modifications en fonction des fluctuations des parités monétaires pour les séjours à l'étranger, des coûts de transports liés notamment au coût des carburants, du taux de TVA et taxes en vigueur. Pour toute hausse de plus de 8%, vous en serez informés sur un support durable.

Nos prix de brochure sont valables du 01/09/2019 au 31/08/2020 et à titre indicatif pour un groupe de 49 élèves (-18 ans) et 4 professeurs (sauf mention contraire). N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre effectif, un devis sur mesure vous est, dans tous les cas, envoyé.

Après confirmation du voyage, l'augmentation de votre effectif peut entraîner selon les cas une modification de réservation d'autocar et donc entraîner une majoration tarifaire. Vous en serez alors informés. Un supplément pour les élèves de +18 ans peut vous être demandé selon la destination et le type d'hébergement retenus.

GRATUITÉS

Nos devis sont présentés sans gratuités. Sur demande, nous pouvons les présenter avec des gratuités pour les enseignants, en répercutant le coût des accompagnateurs sur celui des élèves.

RÉDUCTIONS

Elles sont applicables sur tous nos voyages à forfait à partir de 3 jours et plus pour un minimum de 20 participants hors budget visites. [Voir les conditions.](#)

VOTRE PROGRAMME DE VISITES

Envol Espace réserve les visites (entrées, guidages, activités...) de votre programme selon le contrat signé, excepté pour certaines visites exigeant que ce soit l'établissement ou le professeur qui en fasse la réservation ou pour pouvoir obtenir la gratuité ou le tarif réduit des entrées.

Envol Espace vous facture le budget total de vos visites en appliquant des frais de gestion de 10% du montant total des visites. Ces frais de gestion couvrent également l'éventuelle augmentation des visites suite à la mise à jour annuelle des tarifs par les musées ou monuments (au-delà de 5% d'augmentation, votre budget visites sera cependant mis à jour).

A moins de 30 jours du départ ou après envoi du dossier de voyage, tout changement demandé par l'établissement dans votre programme de visites entraînera des frais de 50 € en plus de la réévaluation du budget visites.

ALLERGIES ET RÉGIMES ALIMENTAIRES

Toute allergie ou régime alimentaire doit nous être communiqué dans la langue du pays au plus tard 30 jours avant le départ. Tout protocole d'allergie ou régime alimentaire sévère devra nous être communiqué dans la langue du pays de destination du voyage scolaire, Envol Espace le fera suivre au correspondant local pour acceptation. Envol Espace se réserve le droit de refuser un élève par principe de précaution.

En cas d'acceptation, seuls les parents de l'élève concerné restent responsables et ne pourront en aucun cas mettre en cause les correspondants locaux, Envol Espace ou tout autre prestataire partenaire du voyage. Par ailleurs, un coût supplémentaire pourra être facturé selon la destination.

Enfin, dans le cas où un élève aurait besoin d'être accompagné d'un AVS, le devis est recalculé sur mesure en fonction des conditions nécessaires d'hébergement.

SUIVI DU SÉJOUR

Pendant votre séjour, Envol Espace est joignable 24/24, 7j/7 au 02 31 06 07 89. N'hésitez pas à nous contacter dès que vous constatez une difficulté ou un manquement aux prestations prévues.

ANNULATION DU VOYAGE

1) pour la totalité des participants avant le voyage

• Du fait des participants :

L'annulation d'un voyage, après la signature du contrat et quel qu'en soit le motif, doit être impérativement notifiée à Envol Espace par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envol Espace retiendra des frais d'annulation selon le barème ci-après pour les voyages avec transport en autocar :

- De l'inscription définitive à plus de 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte de 30% ou représentant le montant total des vols sur compagnie low cost (contrat et avenants éventuels) ;
- De 30 à 8 jours du départ : retenue de 75% du prix total du séjour (contrat et avenants éventuels) ;
- Moins de 8 jours avant le départ : 100% du prix total (contrat et avenants éventuels).

Pour les voyages en avion ou en train, les frais d'annulation pour le séjour sur place seront appliqués selon le barème ci-dessus. Pour les billets d'avion ou de train, les conditions d'annulation de la compagnie aérienne ou ferroviaire utilisée seront alors appliquées. Cas particulier pour les voyages en avion sur compagnie low cost : après achat des billets d'avion, aucun remboursement n'est possible en raison des conditions particulières de ces compagnies.

• du fait d'Envol Espace :

entre la signature du contrat et le départ, si le voyage est rendu impossible par suite d'un événement qui s'impose à Envol Espace, application de l'article R.211-9, un séjour de substitution sera proposé à l'acheteur qui pourra l'accepter. En cas de refus par le client, Envol Espace est tenu au seul remboursement des sommes versées.

2) Pour un ou plusieurs participants individuels, avant le voyage :

L'annulation individuelle d'un participant au voyage, après la signature du contrat, doit être notifiée par écrit à Envol Espace.

Le tarif total d'un voyage correspond à l'effectif total des participants indiqué sur le contrat.

Dans le cas de plus de trois annulations individuelles dans le même groupe, Envol Espace se réserve le droit de recalculer le tarif en fonction de l'effectif réel des participants au voyage. Dans ce cas, le client s'engage à maintenir son contrat. À défaut, l'annulation du voyage entraînera l'application des conditions liées à l'annulation totale du voyage (cf. article précédent).

Chaque participant individuel annulé entraînera la facturation de frais dans les conditions suivantes (excepté pour les vols sur compagnie low cost) :

- du moment de l'inscription à plus de 30 jours avant le départ : retenue de 25% du prix total individuel ;
- Dans le cas de plus de trois annulations individuelles dans le même groupe, Envol Espace se réserve le droit de recalculer le tarif en fonction de l'effectif réel des participants au voyage. Dans ce cas, le client s'engage à maintenir son contrat. À défaut, l'annulation du voyage entraînera l'application des conditions liées à l'annulation totale du voyage (cf. article précédent).

• entre 30 et 16 jours : retenue de 50% du prix total individuel ;

• entre 15 et 8 jours : retenue de 75% du prix total individuel ;

• moins de 8 jours avant le départ : retenue de 100% du prix total individuel.

Toute absence d'un participant au départ du voyage pour quelque raison que ce soit ou toute annulation non confirmée par écrit sera considérée comme une annulation à moins de 8 jours du départ.

Les transports en avion et en train sont exclus du barème de remboursement ci-dessus ; des pénalités en cas d'annulation sont prévues par chaque compagnie : nous vous enverrons leurs conditions à la réception de votre contrat.

Cas particulier pour les voyages en avion sur compagnie low cost : après achat des billets d'avion, aucun remboursement n'est possible en raison des conditions particulières de ces compagnies.

Un remplacement sans frais est possible pour les voyages en autocar ou en train. Un changement de nom sur un billet d'avion entraîne des frais supplémentaires quelque soit la compagnie et la date du changement. Ils vous seront indiqués sur simple demande.

3) Pour le groupe ou pour un ou plusieurs participants individuels, pendant le voyage :

Toute annulation de voyage après le départ relève de la responsabilité du client et ne peut être imputable à Envol Espace. De même, aucun remboursement ne pourra être octroyé, les frais étant entièrement engagés après le départ.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET RAPATRIEMENT SANITAIRE :

Dommages pendant le séjour : conformément au décret n°2006-1229 du 6 octobre 2006, nos assurances couvrent les dommages corporels et matériels subis par les participants ainsi que leur responsabilité civile à l'égard des tiers, dès lors que ceux-ci ne sont pas couverts par un contrat de responsabilité civile individuelle du participant ou de l'établissement.

En cas de problème médical pendant le séjour :

Sans supplément de prix, Envol Espace vous fournit les services de Tokio Marine Assistance (contrat N°35.804.583) qui organise le rapatriement en cas de blessure ou de maladie grave et assure une prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation. Ce contrat vous sera remis dans votre dossier de voyage.

L'interruption de séjour ne peut être prise en compte qu'en cas de rapatriement décidé par l'assistanteur.

GARANTIE-ANNULATION DES PARTICIPANTS ET DU GROUPE

Vous avez la possibilité de souscrire une garantie annulation pour les participants et pour le groupe. Ces garanties doivent être souscrites par l'ensemble du groupe et réglées en même temps que le premier versement d'acompte et au minimum 45 jours avant le départ. Ces garanties couvrent les événements avant l'heure de départ ou de rendez-vous. Elles ne s'exercent pas au cours du voyage.

En cas d'annulation, le montant de la garantie n'est jamais remboursé et une franchise est conservée. A savoir : les frais de gestion pour faire établir les visas ne sont jamais remboursables.

ENVOL ESPACE S'ENGAGE :

• à vous envoyer un carnet de voyage détaillant les prestations réservées et tous les renseignements utiles dans un délai minimum de 15 jours avant le départ sauf circonstances exceptionnelles.

• à fournir à l'établissement scolaire avant le départ, toutes les indications relatives aux correspondants locaux et aux familles d'accueil permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place.

• à donner accès à l'espace enseignant sur son site internet pour vous permettre de consulter vos documents contractuels, compléter la liste des participants, remplir votre bilan de séjour.

Envol Espace est responsable de «plein droit» à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, Envol Espace peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client (par exemple retard d'un participant au départ, non présentation des documents d'identité requis au passage des frontières...), soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure tels que des catastrophes naturelles, mouvements de grèves ou changements d'horaires dus à des modifications imposées par les compagnies ferroviaires, maritimes ou aériennes.

Lorsque, après le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, alors que sa responsabilité est engagée, Envol Espace s'engage soit à proposer des prestations de remplacement de même tarif, soit à limiter au maximum les frais supplémentaires occasionnés par les événements cités ci-dessus qui seront ensuite facturés à l'établissement dans le cas où Envol Espace ait fait l'avance. Envol Espace proposera une solution par écrit et le client prendra la responsabilité d'accepter ou de refuser la solution équivalente de remplacement. Dans ce dernier cas, le client sera à l'initiative de la non réalisation.

La réservation d'un déplacement éducatif implique l'acceptation de toutes les conditions générales, notamment de la part du chef d'établissement.

RÉCLAMATIONS

Pendant le séjour, le client s'engage à faire connaître, dès qu'elles surviennent, ses difficultés afin qu'Envol Espace puisse étudier une solution éventuelle.

En cas de réclamation, le client s'engage à adresser sa réclamation à Envol Espace par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois qui suit le retour du voyage, uniquement si la réclamation a, au préalable, fait l'objet d'un appel du client auprès d'Envol Espace pendant le séjour.

A défaut d'être prévenu immédiatement, Envol Espace ne saurait être tenu pour responsable des événements.

Au cas où la réponse apportée par Envol Espace ne satisfait pas l'établissement scolaire, celui-ci pourra gratuitement saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont disponibles sur www.mtv.travel

BIEN_20192020_17_0312686B_191114162602

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés LISBONNE: contrat av

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 17

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :